

Procès-verbal
Conseil d'établissement
Nouvelle école de Saint-Amable
Réunion tenue le 3 décembre 2018 à 18 h 45

<u>Étaient présents :</u> Maryse Noël Evelyne Robitaille Simon Pelletier Catherine Caron Isabelle Tanguay Josée Lussier Josée Trépanier Karine Lavoie Annie Charbonneau Amélie Tremblay Marie-Christelle Bergeron <u>Étaient Absents :</u> Fannie Laflamme <u>Public</u> Aucun <u>Prochaine rencontre</u> 22 janvier 2019 <u>Comité d'établissement.</u>	<u>Ordre du jour</u> 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue 2. Vérification du quorum et des présences 3. Parole au public 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour 5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 octobre 2018 et de la séance spéciale du 12 novembre 2018 6. Points d'informations : 6,1 Suivi de l'organisation de la campagne de financement 6,2 Projet éducatif, contexte externe 6,3 Soutien au comportement positif, l'avancement des travaux 6,4 Protocole de gestion des commotions cérébrales 6,5 Journées de la persévérance scolaire, 11 au 15 février 2019 6,6 Organisation de la bibliothèque 7. Points de décisions : 7,1 Collecte de sang, 15 janvier en collaboration avec la FADOQ de Saint-Amable (approbation) 7,2 Activité parascolaire avec la Maison des jeunes de Saint-Amable (approbation) 7,3 7,4 7,5 7,6 7,7 7,8 8. Parole : 8,1 Parole au président ou à la présidente; 8,2 Parole au représentant du comité de parents; 8,3 Parole aux enseignantes; 8,4 Parole à la représentante du service de garde; 8,5 Parole à la représentante du personnel de soutien. 9. Sujets divers 10. Levée de l'assemblée
---	---

Evelyne Robitaille
Présidente
Evelyne Robitaille

Maryse Noël
Direction
Maryse Noël

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Simon PELLETIER propose l'approbation du PV du 12 novembre 2018. Adopté à l'unanimité.
6,1		Suivi de l'organisation de la campagne de financement Madame NOËL mentionne que la campagne de financement retenue est Recette en Pot. Comme il s'agit d'une campagne de type sociofinancement, pour chaque pot vendu, il y aura un don en denrée fait au Centre d'entraide de Saint-Amable par la compagnie Recette en pot. Cette campagne propose deux choix de pourcentage de profits soit 40 % pour un service clé en main, c'est-à-dire que les commandes arrivent déjà classées par élèves ou 50 % si l'école s'occupe de préparer les commandes. Puisque certains membres de l'équipe sont prêts à participer à la préparation et la distribution des commandes, l'option à 50 % a été retenue.
6,2		Projet éducatif, contexte externe Madame NOËL présente l'avancement des travaux pour le Projet éducatif. Le comité a travaillé le contexte externe. Les membres du CE commentent le document et font des suggestions d'ajouts qui sont pris en note par Mme NOËL. Celle-ci rappelle que le document est évolutif. Lors d'une prochaine rencontre, le contexte interne sera présenté. De plus, afin de faciliter l'élaboration du dossier, elle demande que la prochaine rencontre prévue le 29 janvier 2019 soit déplacée au 22 janvier 2019. Le changement de date est accepté à l'unanimité.
6,3	--	Soutien au comportement positif, l'avancement des travaux Madame NOËL explique que le comité a réfléchi à une façon de consigner les comportements inadéquats et d'informer efficacement les parents des situations inacceptables. À partir de décembre, une fiche de signalement sera utilisée par le personnel de l'école lorsqu'un comportement inadéquat (violence physique, violence verbale, intimidation, vol) surviendra. Une copie du document ira à la maison pour informer les parents. Chaque fois, un geste de réparation ainsi qu'une conséquence logique et éducative seront donnés à l'élève afin qu'il intègre le comportement acceptable. En fonction de la gravité du geste, la suspension interne ou externe est possible. Mme NOËL rappelle que dans le cadre du soutien au comportement positif, les comportements attendus et inscrits dans le mode de vie de l'école sont enseignés et modelés avec les élèves. Afin de favoriser l'acquisition des comportements attendus par les élèves, des coupons bon choix sont remis par les membres de l'équipe aux élèves qui adoptent les bons comportements. Par classe, un objectif a été identifié. Lorsque la classe atteint son objectif, un privilège de groupe est choisi et une pièce de l'image collective est ajoutée. Chaque classe peut avoir plus d'un privilège de groupe avant que l'image soit complète. Lorsque l'image sera complète, l'ensemble des élèves de l'école auront droit à une période d'activité. Madame NOËL réitère que l'école n'accepte aucun comportement jugé inacceptable.
6,4		Protocole de gestion des commotions cérébrales Madame NOËL explique que le ministère de la Santé a mis en place des mesures particulières pour encadrer la gestion des commotions cérébrales. C'est à la direction que revient la responsabilité de gérer les protocoles. Elle sera secondée par Josée LUSSIER, technicienne au SDG et Mme Carole Harrison, secrétaire. Josée LUSSIER demande si elle et madame Carole auront une

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Madame NOËL explique que depuis plusieurs années, les pompiers de Saint-Amable font vivre à des élèves l'activité Pompier d'un jour. Les pompiers viennent expliquer l'activité aux enfants. Durant quelques semaines, les enfants reçoivent des coupons de tirage selon certains critères de persévérance. Vers la fin mai, un tirage au hasard est fait dans chaque classe et le gagnant de chaque classe participe à l'activité avec les pompiers. L'an passé, l'activité était d'une journée pour les plus vieux et d'une demi-journée pour les plus jeunes. Comme cette activité implique que des élèves sortent de l'école avec les pompiers, Mme NOËL demande si les membres du CÉ acceptent que l'école participe à l'activité proposée par les pompiers de la ville en juin 2019. Simon PELLETIER propose que l'école participe à l'Activité Pompier d'un jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7,4	CÉ-194-18-19-21	Reddition de compte des montants reçus par notre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15016, 15024, 15025 et 15026 (approbation) RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-AMABLE- MESURES BUDGÉTAIRES DESTINÉES À UN TRANSFERT VERS LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 Considérant que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement ; Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements ; Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements ; Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; Considérant la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de compte qu'elle a complété dans CollecteInfo ;

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
7,6	CÉ-194-18-19-23	Sortie à pied autour de l'école (approbation) Madame NOËL demande au conseil d'établissement l'autorisation pour des sorties à pied autour de l'école. De cette façon, les enseignantes pourraient visiter la bibliothèque municipale, se rendre à l'école François William ou aux autres endroits à distance de marche, tant que c'est possible de le faire de manière sécuritaire (présence d'un trottoir ou autres aménagements sécuritaires pour les piétons). Catherine CARON propose que le Conseil d'établissement autorise les sorties à pied autour de l'école pour visiter la bibliothèque municipale, se rendre à l'école François William ou aux autres endroits à distance de marche, tant que c'est possible de le faire de manière sécuritaire (présence d'un trottoir ou autres aménagements sécuritaires pour les piétons). La proposition est adoptée à l'unanimité.
7,7	CÉ-194-18-19-24	Sortie de fin d'année pour le 3e cycle (approbation) Madame NOËL explique que les enseignantes du 3^e cycle souhaitent modifier le lieu de la sortie de fin d'année de leurs élèves. Lors de la rencontre d'octobre, les membres du CÉ avaient autorisé une activité à la Base de Plein air de Contrecoeur qui entraînait des frais de 25 \$ par élèves pour les parents. Après de nouvelles recherches, les enseignantes souhaitent plutôt faire vivre une activité au Camp Jouvence à Orford. Ce site est beaucoup plus intéressant que le premier, mais les frais sont un peu plus élevés et les heures de départ et de retour sont en dehors de l'horaire habituel. Le coût, toujours demandé aux parents, serait d'environ 50 \$ par élève et inclut le repas du dîner. Le départ de l'école serait à 7 h le matin et le retour vers 18 h. Mme NOËL demande aux membres s'ils sont d'accord avec cette modification et l'augmentation des frais demandés aux parents. Elle souligne que le CÉ peut également autoriser que les élèves du 3^e cycle qui participeront à la campagne de financement de l'école, utilisent les profits des produits qu'ils auront vendus pour réduire la facture de l'activité de fin d'année au montant initialement accepté soit 25 \$. Ce serait au choix du parent. Simon PELLETIER propose que les membres du CÉ autorisent la sortie de fin d'année des élèves du 3^e cycle au Camp Jouvence à Orford avec l'augmentation des coûts présentés. Il propose également que les profits générés par les élèves du 3^e cycle lors de la campagne de financement de cette année puissent être utilisés pour réduire d'un maximum de 25 \$ la facture de cette activité si le parent en fait la demande. La proposition est adoptée à l'unanimité.